

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 7 mai 2024
Réf : 2496 OBJET : DEMANDE MODIFICATIONS DU PLUI-H	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie – M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211 et suivants et L.5214-16 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants, L153-31, L.153-36 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13/09/2022

Considérant qu'il apparaît, au fil du temps, que des erreurs matérielles, des oublis.. apparaissent et rendent difficiles l'instruction et de fait, le développement harmonieux de la commune de Montriond,

Monsieur le maire indique que ce document nécessite des corrections, à savoir :

- **Création d'une zone Nf – exploitation forestière**

En effet, il apparaît que la commune de Montriond particulièrement boisée, doit être entretenue. A cet effet, les professionnels du bois, ne disposent d'aucune zone dédiée pour travailler et exploiter les coupes réalisées. Le secteur « Les Taillées » (plan ci-joint) paraît intéressant pour ce type d'activité et l'inscription d'un zonage en Nf à la place du N actuellement au PLUI H, qui permettrait l'exploitation et le stockage du bois.

En conséquence propose au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes du Haut – Chablais, pour une modification du Plui-h, sur ce point de zonage.

Le Conseil Municipal décide :

De solliciter la CCHC pour lancer une procédure de modification du PLUi-H susvisé, susceptible de répondre à la modification suivante :

- **Création d'une zone Nf – exploitation forestière** sur la route du Lac, au lieu-dit Les Taillées afin de permettre aux exploitants forestiers de travailler et exploiter les coupes réalisées : sciage et stockage – en lieu et place du zonage N actuel.

D'autoriser Monsieur le Maire à argumenter cette demande de modification auprès du Conseil Communautaire,

La secrétaire de séance
Mme MICHAUD Carole



Certifié exécutoire
Par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le

Montriond le 13 mai 2024
Le Maire
DENNE Jean – Claude

